

## Guide de l'Iseprien en situation de handicap

### Le handicap en quelques mots

Selon la loi du 11 février 2005

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant »

### Le handicap ? Tous concernés !

**1 personne sur 2** sera en situation de handicap au cours de ses études et/ou de sa vie professionnelle.

**80%** des handicaps sont invisibles

### Les différents types de handicap

#### *Handicap moteur*

Atteinte partielle ou totale de la motricité

Exemples : hémiparésie, parapésie...

#### *Handicap sensoriel*

Diminution, altération ou suppression de l'un des 5 sens

Exemples : cécité, surdité...

#### *Handicap cognitif/Troubles des apprentissages*

Dysfonctionnement des fonctions cognitives (lire, parler, mémoriser, comprendre) sans déficience intellectuelle

Exemples : dyslexie, troubles de l'attention...

#### *Handicap psychique*

Perturbation de l'équilibre psychologique, maladie mentale, troubles psychiatriques sans déficience intellectuelle

Exemples : dépression, anorexie...

#### *Maladies invalidantes*

Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses...

Exemples : épilepsie, diabète, cancer, Maladie de Crohn...

#### *Handicap mental*

Déficience intellectuelle qui se traduit par une difficulté à comprendre les informations qui arrivent et une limitation de la rapidité des fonctions mentales.

Exemple : trisomie 21...

## Comment obtenir ce statut ?

Le statut de personne handicapée est délivré par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) qui siège au sein des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Le statut de personne handicapée ouvre des droits. Il permet de bénéficier de certaines aides qui peuvent vous être utiles pendant vos études (aides techniques, transports, etc).

Si vous souhaitez obtenir ce statut, il faut vous adresser à la MPDH de votre département de résidence. Pour les étudiants étrangers, ce même dossier peut se faire au bout de 3 mois de présence sur le sol français. Cette démarche est individuelle et confidentielle. Vous devez ensuite informer votre établissement si vous souhaitez bénéficier d'aménagements pour vos études.

Attention ! La durée du traitement du dossier est assez longue. Il faut s'y prendre à l'avance !

## Être étudiant en situation de handicap à l'Isep

Comment se déclarer ?

- Prendre rendez-vous avec le référent handicap de l'école ([referent-handicap@isep.fr](mailto:referent-handicap@isep.fr))
- Un premier entretien confidentiel permettra de définir vos besoins d'aménagement pour vos études.
- Un justificatif récent vous sera demandé (actant les aménagements nécessaires).
- Le référent officialisera la démarche via le plan d'accompagnement de l'Isep.

La déclaration est unique pour toute votre scolarité à l'Isep.

Vos aménagements seront conservés sauf si votre situation évolue, dans ce cas elle sera réévaluée avec vous.

Votre consentement vous sera demandé pour la communication de votre situation auprès du personnel administratif et enseignant concernant votre situation de handicap.

## Accessibilité des locaux

Campus ERP adaptés aux personnes en situation de handicap

- Ascenseurs accessibles
- Adaptation possible de l'École selon les besoins de l'étudiant (achat d'un logiciel/d'un équipement spécifique...)

Une insertion professionnelle réussie

- Transmission d'offres d'emploi d'entreprises handi-accueillantes
- Participation au dispositif Duoday pour découvrir des entreprises
- Mise en relation avec les partenaires Handicap de l'Isep

## **Les acteurs incontournables du handicap**

### **LA MDPH**

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement de toutes les personnes en situation de handicap. Elle est présente dans chaque département et a pour vocation de faciliter l'ensemble des démarches des personnes en situation de handicap, de leurs familles ou de leurs représentants, ainsi que de leur porter conseil.

### **Agefiph**

L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées a pour mission de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Elle propose pour cela des services et aides financières notamment à destination des particuliers, qui peuvent prendre différentes formes :

- Aide à l'insertion professionnelle (proposition de formations, aide à la recherche d'emploi, accompagnement dans la création d'entreprise, obtention d'aménagements professionnels...)
- Aides financières (financement d'équipements liés au handicap, aide humaine, participation aux frais de déplacement...)

### **Partenaire Isep**

#### **@talentEgal**

L'association @talentEgal accompagne les étudiants en situation de handicap du baccalauréat à l'obtention de leur diplôme d'études supérieures (BAC+2 à BAC+4/5) jusqu'à la validation de la période d'essai de leur premier emploi.

Basé sur un accompagnement individualisé, notre objectif est de préparer au mieux les étudiants en situation de handicap au monde de l'entreprise pour qu'à diplôme égal le handicap ne soit plus une barrière à l'emploi.

Créée en 2010 par Alcatel-Lucent, devenu Nokia, l'association @talentEgal est également en partenariat avec Safran, SII et Dassault Systèmes. Elle permet aux étudiants de bénéficier de l'ensemble des opportunités qu'offrent ces groupes.